



On m'a donné de l'argent.son fils me demande de rembourser

Par **stef4filles**, le **13/04/2017** à **22:28**

Bonjour,

Je suis agent à domicile. Il y a 9 mois, j'ai récupéré un patient âgé dont les enfants ne s'occupaient pas. il s'est bien sur créé des liens et, à un moment difficile de ma vie, il m'a offert de l'argent que j'ai d'abord refusé. Il est revenu à la charge, me disant que j'en faisais plus que ses enfants n'en avaient jamais fait et qu'il souhaitait me remercier en me faisant ce don, don que j'ai finalement accepté.

Aujourd'hui, son fils réapparaît et me réclame le remboursement de cette somme. Il a, bien sûr, prévenu mon employeur qui m'a mis à pied ce jour, me demandant de rembourser cette somme. Mon patient refuse bien évidemment que je lui rende cet argent me disant qu'il l'a fait de son plein gré, qu'il a toute sa tête, qu'il est heureux d'avoir pu m'aider de son vivant.

Que dois-je faire ?

Merci.

Par **jos38**, le **13/04/2017** à **22:35**

bonsoir. vous ne dites pas le montant de la somme et l'âge de la personne. vous êtes auxiliaire de vie? un soupçon d'abus de faiblesse peut apparaître

Par **Visiteur**, le **13/04/2017** à **22:41**

Bonsoir,

Il y a beaucoup de jurisprudence déjà dans les profession d'assistance voir d'infirmier à domicile.

Le code de déontologie de votre profession ne permet pas de recevoir ce genre de "cadeau", à fortiori en argent, mis à part les traditionnelles étrennes, avec accord hiérarchique.

Voici un exemple

Parmi les interdictions formelles :

Article XV Fumer et/ou boire des alcools sur le lieu de travail.

Article XVI Utiliser le téléphone du client (appels ou réception) à des fins personnelles.

Article XVII Utiliser son téléphone portable de manière abusive sur son lieu de travail.

Article XVIII Emprunter de l'argent (même avec accord de la personne âgée).

Article XIX Recevoir toute délégation de pouvoirs sur les avoirs, biens ou droits, toute donation, tout dépôt de fonds, bijoux ou valeurs.

Article XX Accepter tout cadeau (même très modeste)

Par **jos38**, le **13/04/2017** à **22:57**

bonsoir. tout le monde sait que les personnes âgées n'ont plus la notion de l'argent et que pour beaucoup 10€ ou 100€, c'est pareil. stef4filles a commis une grave erreur et en a perdu son emploi. si elle ne peut rendre cet argent, le fils peut porter plainte pour abus de faiblesse